

# INFORMATION AUX PORTEURS



## 01/07/2020 – Précisions sur les informations relatives aux administrateurs d'indices de référence et aux informations à transmettre aux investisseurs d'OPCVM faisant référence à un indice de référence dans les prospectus

Nous vous informons qu'à compter du 01/07/2020, les prospectus des OPCVM listés ci-dessous gérés par CPR Asset Management seront modifiés pour intégrer les évolutions réglementaires suivantes :

### **1/ Mise à jour des mentions relatives aux indices de référence dans les prospectus et/ou des documents d'informations clés (DICI) des OPCVM pour mise en conformité avec le règlement européen Benchmark (BMR)**

La rubrique « Indicateur de référence » sera mise à jour afin de préciser l'inscription des administrateurs des indices de références au registre de l'ESMA, conformément au règlement européen 2016-1011 « Benchmark » du 8 juin 2016.

INNOVER  
POUR LA

PERFORMANCE

90, BOULEVARD PASTEUR  
CS 61595  
75730 PARIS CEDEX15

T 01 53 15 70 00

W WWW.CPR-AM.COM

### **2/ Mise à jour des mentions relatives aux indices de référence dans les prospectus des OPCVM pour mise en conformité avec le Q&A ESMA du 29 mars 2019**

Le 29 mars 2019, l'ESMA a publié une mise à jour de ses questions et réponses relatives à l'application de la directive OPCVM.

L'ESMA a ainsi précisé l'obligation pour les gérants d'OPCVM de déclarer s'ils appliquent une gestion « active » ou « passive » selon les définitions précisées par l'ESMA et, lorsque la gestion de l'OPCVM est « active », d'indiquer avec quel degré de liberté par rapport à son indicateur de référence.

Les mentions des prospectus relatives à l'indicateur de référence de chacun des OPCVM (ainsi que celle de leurs OPC nourriciers) listés ci-dessous seront modifiées en conséquence.

La rubrique « Indicateur de référence » sera mise à jour afin d'intégrer ces précisions.

Ces changements ne modifient en rien la gestion dont vous bénéficiez.

Les prospectus et/ou les DICI des OPCVM listés en annexe ainsi que les prospectus et/ou DICI de leurs nourriciers seront modifiés en conséquence.

Ces changements seront effectifs en date du 1er juillet 2020.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.

**Liste des OPCVM concernés par ces modifications**

DENOMINATIONS OPCVM	BMR		Q&A ESMA
	DICI modifié	PROSPECTUS modifié	PROSPECTUS modifié
CPR CROISSANCE DEFENSIVE	X	X	X
CPR CROISSANCE REACTIVE	X	X	X
CPR EUROLAND PREMIUM		X	X
CPR FOCUS INFLATION	X	X	X
CPR FOCUS INFLATION US	X	X	X
CPR OBLIG 6 MOIS	X	X	X